

Carmignac Portfolio Grande Europe

Compartiment de SICAV de droit luxembourgeois



M. Denham

INVESTIR DANS LES MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS PEUT ÊTRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Carmignac est une société d'investissement consciente de ses responsabilités. A la fois très engagée dans l'identification et l'évaluation de son propre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), la majorité des Fonds Carmignac prennent en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement. Carmignac Portfolio Grande Europe constitue un bon exemple de notre adhésion à l'investissement socialement responsable (ISR).



Un engagement historique

L'investissement responsable n'est pas une nouveauté chez Carmignac. Depuis toujours, forts de notre esprit d'indépendance et de transparence, nous avons maintenu des standards élevés en matière d'ISR, conscients de notre devoir envers nos investisseurs et de notre influence en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs. En devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2012, nous avons renforcé le niveau de transparence de l'application des critères ESG dans nos processus d'investissement.



Une approche socialement responsable présente à chaque étape du processus d'investissement

Dans son processus d'investissement, Carmignac Portfolio Grande Europe intègre des recherches ESG internes et indépendantes, une sélection négative, une analyse des émissions carbone, ainsi que de nombreuses réunions avec les sociétés et les parties prenantes. Chaque étape du processus d'investissement aide précieusement le gérant à sélectionner les sociétés les plus attrayantes et à construire un portefeuille avec une faible empreinte carbone, tout en offrant une approche ISR transparente aux investisseurs.



Une prise de décision « responsable »

Mark Denham, gérant du Fonds Carmignac Portfolio Grande Europe, a démontré un intérêt particulier et des convictions personnelles envers les problématiques ESG. Pour ce Fonds, il a élargi la liste d'exclusion de Carmignac en appliquant des limites à un éventail plus large de secteurs controversés et en incorporant ses propres analyses ISR. De plus, son implication active en tant qu'actionnaire est devenue une priorité afin d'engager le dialogue et d'atténuer les risques associés aux problématiques ESG des entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

Notre chemin vers l'investissement socialement responsable

L'ISR commence dès le début du processus d'investissement, lorsque nous filtrons l'univers d'investissement du Fonds.

Le Fonds investit dans les actions européennes en adoptant **une approche d'investissement axée sur les fondamentaux**. L'analyse des sociétés se fait au travers de filtres financiers et d'un système de notation. Elle permet d'identifier les sociétés ayant les meilleures perspectives de croissance sur le long terme, c'est-à-dire celles combinant profitabilité élevée et réinvestissement des bénéficiaires, en interne ou en externe. Par ailleurs, le choix des titres s'effectue aussi selon **une sélection négative, qui constitue un filtre complémentaire important**. En effet, ce dernier empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés, comme la production de charbon ou de tabac⁽¹⁾.

Des recherches et analyses approfondies affinent le choix des titres et la construction de portefeuille

Une fois filtré, l'univers d'investissement du Fonds est analysé grâce à **des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés**. Pendant cette phase, le gérant **interagit avec les entreprises et les parties prenantes**, identifiant ainsi les risques ESG. **Les rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et les recherches ESG spécialisées sont consultées, et les controverses potentielles abordées**. Le portefeuille est ensuite construit en prenant en compte ces aspects.

L'importance accordée aux critères ESG ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise

Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, le gérant vise à participer à tous les votes possibles⁽²⁾, renforçant ainsi notre engagement **à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche vis-à-vis des problématiques ESG**.

(1) La production de charbon est limitée à une tolérance maximum de 5% des bénéfices d'une société. (2) Carmignac travaille en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Portfolio Grande Europe (le "Fonds") est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, une société de gestion de fonds d'investissement régie par la loi luxembourgeoise, conforme à la directive UCITS. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, et les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID et le prospectus doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription.